

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur le Postulat Gérard Mojon et consorts –
Orientation des jeunes après l'école : une analyse approfondie s'impose

Rappel du postulat

Le numéro hors-série de Numerus de juin 2016, consacré à l'orientation des jeunes au terme de la scolarité obligatoire et des filières de transition, est très instructif. De plus en plus d'entre eux se dirigent vers la voie d'études prolongées ou vers une mesure de transition, alors que de moins en moins s'orientent directement vers l'apprentissage.

A la fin des années 1980, 52 % des élèves du canton entraient en formation professionnelle. Cette proportion s'est réduite à 45 % en 1991, à 37 % en 2000 et à 20 % en 2015. A l'inverse, les gymnases (école de culture générale et école de maturité) attirent nettement plus d'élève, passant de 27 % en 1978 à 44 % en 2015.

Une comparaison intercantonale menée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) en 2013 révèle que le canton de Vaud a le 2e taux le plus bas de Suisse, après Genève, concernant les élèves en dernière année scolaire qui choisissent la voie de la formation professionnelle et le 3e taux le plus haut de Suisse concernant les élèves en dernière année scolaire qui se dirigent vers une voie de transition.

On constate aussi, à la lecture de ces chiffres, qu'actuellement un jeune sur cinq désire entrer en filière de transition contre un sur vingt en 1991. La « 10e année » comptait 350 élèves en 1991 et 1'730 en 2015¹. L'insertion professionnelle à la suite de cette transition permet à 53 % d'élèves seulement de s'insérer dans une formation professionnelle².

Ces chiffres tendent ainsi à démontrer que la filière de formation duale que tant de monde nous envie attire malheureusement de moins en moins de candidats. Cela ne peut nous laisser indifférents.

Nous devons faire en sorte que la filière de l'apprentissage, que beaucoup s'accordent à considérer comme l'une des principales forces de notre système de formation et qui constitue pour notre pays, un avantage compétitif certain, persiste et demeure attractive pour une large frange de nos jeunes en recherche de formation.

Les constats ci-dessus demandent à l'évidence une analyse approfondie d'où le présent postulat.

Cette analyse doit comprendre notamment :

- Les raisons de cette constante diminution du nombre d'entrées en apprentissage.*
- La position du Conseil d'Etat par rapport à cette diminution.*
- L'adéquation de la valorisation de cette voie de formation.*
- Un bilan des prestations faites par les offices d'orientation professionnelle, comprenant notamment la pertinence du message vis-à-vis de la formation professionnelle*
- La promotion du préapprentissage est-elle adéquate en regard de sa partie pratique ?*
- Un recensement des projets d'établissements consacrés à la préparation de l'entrée en apprentissage et leur promotion par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)*
- Une comparaison avec d'autres systèmes de formation en Suisse ou à l'étranger et ses conséquences sur l'employabilité.*
- La position du Conseil d'Etat vis-à-vis de « l'académisation » de l'orientation.*

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

¹ Numerus, juin 2016, p.11

² Ibid., p. 1

Déposé le 13 septembre 2016, ce postulat a été examiné par une commission parlementaire ad hoc le 16 décembre 2016 et, sur recommandation de cette dernière, a été pris en considération partiellement – avec suppression des tirets 2, 4 et 6 comme exposé ci-après – et renvoyé au Conseil d'État par le Grand Conseil le 7 novembre 2017 :

« (...) Cette analyse doit comprendre notamment :

- Les raisons de cette constante diminution du nombre d'entrées en apprentissage.
- ~~– La position du Conseil d'Etat par rapport à cette diminution.~~
- L'adéquation de la valorisation de cette voie de formation.
- ~~– Un bilan des prestations faites par les offices d'orientation professionnelle, comprenant notamment la pertinence du message vis-à-vis de la formation professionnelle~~
- La promotion du préapprentissage est-elle adéquate en regard de sa partie pratique ?
- ~~– Un recensement des projets d'établissements consacrés à la préparation de l'entrée en apprentissage et leur promotion par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)~~
- Une comparaison avec d'autres systèmes de formation en Suisse ou à l'étranger et ses conséquences sur l'employabilité.
- La position du Conseil d'Etat vis-à-vis de « l'académisation » de l'orientation.

Rapport du Conseil d'Etat

I. Préambule : un Programme de législature 2017-2022 soucieux de la valorisation de la formation professionnelle

Le postulat qui fait l'objet du présent rapport, daté du mois de septembre 2016, a été déposé avant la publication, début novembre 2017, du Programme de Législature 2017-2022 du Conseil d'Etat dont la mesure 1.1 consiste à renforcer la formation professionnelle. Le Conseil d'Etat s'est attelé depuis lors, et sur la base d'une démarche participative avec les principaux acteurs de la formation concernés, à concrétiser cet objectif en validant notamment, en novembre 2019, une feuille de route. Cette dernière se déploie depuis lors en onze mesures, dont sept, concentrées dans le premier des trois axes prioritaires identifiés, visant directement à renforcer l'attractivité de la formation professionnelle initiale auprès des jeunes. L'ensemble de ces mesures sont présentées dans le tableau ci-après :

Axe 1 : Promouvoir la formation professionnelle	Objectif
1. Prioriser les missions de l'OCOSP vers des objectifs de certification et d'insertion socioprofessionnelle 2. Nommer des enseignants comme référents en approche du monde professionnel (AMP) dans les 62 établissements du secondaire 1 3. Informer tous les élèves, VG et VP, sur la formation professionnelle (salon des métiers, matériel pédagogique, stages, etc.) 4. Encourager le développement de la mesure LIFT dans les établissements du secondaire 1 5. Revaloriser les AFP comme première démarche certifiante 6. Poursuivre le déploiement des PAI pour les jeunes migrant-e-s 7. Promouvoir la formation professionnelle supérieure (brevets et diplômes fédéraux, ES, etc.)	Avoir plus de jeunes qui s'orientent vers une formation professionnelle que vers une solution intermédiaire en fin de 11e année
Axe 2 : Prévenir les échecs et les ruptures	Objectif
8. Améliorer le taux d'encadrement des apprentis en visant une proportion de 1 commissaire d'apprentissage ou conseiller aux apprenti-e-s pour 300 jeunes (1 pour 800 en 2018, 1 pour 500 ou 600 selon les branches en 2019 + 6.8 EPT) 9. Développer des solutions d'appui et de coaching pour améliorer le taux de réussite aux procédures de qualifications (82.5% en 2014, 85% en 2018)	Atteindre un taux de réussite de 95% aux examens avec le projet SUCCÈS
Axe 3 : Favoriser la création de nouvelles places d'apprentissage	Objectif
10. Favoriser la création de réseaux d'entreprises formatrices 11. Développer des formations mixtes avec les principales OrTra <i>Bilan à mi-législature : + 592 nouvelles places, 25% dans l'administration, 15% dans le parapublic, 49% dans l'économie privée</i>	Atteindre 1000 nouvelles places d'apprentissage d'ici 2022

En près de cinq ans, de nombreux et importants chantiers ont démarré afin d'atteindre les trois objectifs susmentionnés. En dépit des effets de la pandémie de Covid-19, dont l'impact sur l'apprentissage a néanmoins pu être limité grâce aux mesures de soutien décidées par le Conseil d'Etat à l'été 2020 puis au printemps 2021, d'importants résultats ont été obtenus. Sans procéder à une liste exhaustive de ces derniers, il s'agit notamment de mentionner les avancées suivantes :

- Indicateur phare de la solidité et de la résilience du système de formation professionnelle initiale, le nombre de contrats d'apprentissage n'a cessé de croître, bien malgré les effets de la pandémie. Cette évolution favorable a notamment été rendue possible par les mesures de soutien à l'apprentissage décidées par le Conseil d'Etat à l'été 2020, puis au printemps 2021. Ainsi, alors que la pandémie déployait ses premiers effets dans le courant du premier trimestre 2020, une baisse significative des contrats d'apprentissage pour l'année scolaire 2020-2021 était enregistrée dans le Canton. À la mi-mai, 630 contrats de moins, soit -26%, étaient signés par rapport à la même période en 2019. Des incitations fortes à l'engagement, telle la mesure consistant à financer pour moitié sur une année le salaire des apprentis de première année et portée conjointement par les départements de la formation et de l'économie, ont permis d'infléchir cette tendance pour enregistrer, en fin de compte, une hausse de 1.3% pour l'année scolaire 2020-2021. Quant à l'exercice en cours, 5'934 contrats sont d'ores et déjà enregistrés, soit 20 de moins que l'année passée. Partant que le délai pour signer des contrats a, cette année encore, été exceptionnellement prolongé jusqu'au 31 octobre, il est pratiquement certain que le quota atteint en 2020 pourra, à tout le moins, être égalé.
- Le dernier pointage effectué en automne 2021 indiquait la création de quelque 1'200 nouvelles places d'apprentissage supplémentaires, dépassant ainsi le seuil fixé dans le Programme de législature.
- Le taux d'encadrement des apprenties et apprentis par les commissaires professionnel-le-s, dont la mission relève de la surveillance de l'apprentissage, a été amélioré. Moyennant la création de 6.8 postes additionnels, il est ainsi passé de près de 800 jeunes par commissaire à 1 pour 600 en 2019. Une réduction à 1 pour 500 à 450 est par ailleurs envisagée dans le cadre du projet de budget 2022. Cette augmentation doit notamment permettre une présence de leur part plus importante au sein des entreprises formatrices et ainsi participer à la prévention de situations pouvant conduire à des ruptures de contrat.
- Le taux de réussite aux examens finals a évolué favorablement depuis 2018, date à laquelle un dispositif nommé « SUCCES » a été mis en place par la DGEP en vue de prendre spécifiquement en charge une vingtaine de métiers considérés comme prioritaires eu égard à leurs importants taux d'échecs. Les différentes mesures implémentées en concertation avec les associations professionnelles ont non seulement permis de resserrer en bien des cas les liens entre les différents acteurs de la formation, mais également d'apporter des évolutions parfois significatives, influant ainsi indirectement sur le taux de réussite global. Ce dernier a en effet augmenté de près de 1% par année depuis 2018, passant de 86% en 2018 à 88% en 2021. L'année 2020 est volontairement écartée de l'analyse en raison des procédures de qualification extraordinaires mises en place pour faire face aux effets de la pandémie de coronavirus et qui ont vu ponctuellement ce taux atteindre 95%.

Par ailleurs, et presque dans la même temporalité que le Programme de législature 2017-2022 du Conseil d'Etat dont, comme évoqué ci-dessus, la mesure 1.1 consiste à renforcer la formation professionnelle (duale et en école), la nouvelle loi sur l'orientation professionnelle a vu le jour en 2018. La refonte de la loi sur l'orientation professionnelle (LOPro) a notamment permis l'inscription, dans son objet (art.1 al. 1 let. c), de « la gestion de cas, adaptée à la formation professionnelle » en définissant également le dispositif de coordination des mesures de préparation à la formation professionnelle dans le passage de l'école obligatoire à la formation du degré secondaire II.

Ainsi dans ses buts cette nouvelle loi sur l'orientation professionnelle poursuit notamment les objectifs suivants :

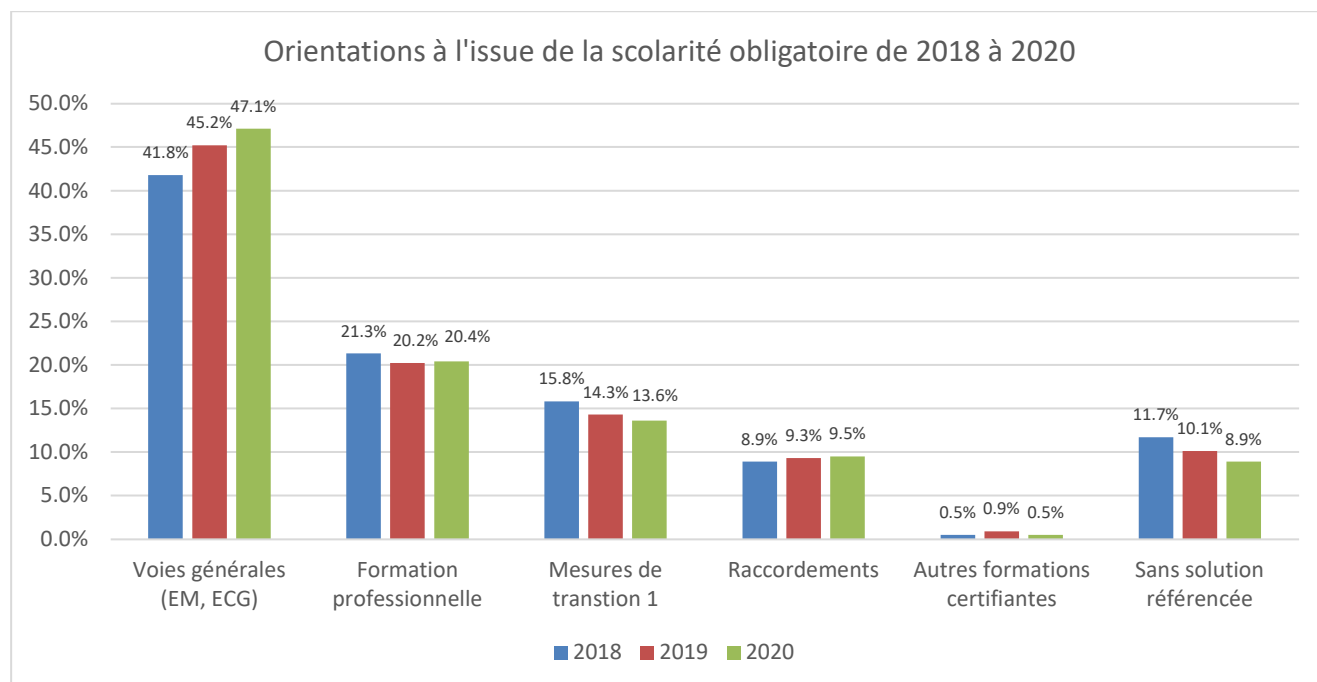
- accompagner les jeunes et les adultes, tout au long de leur parcours, afin qu'ils choisissent leur voie de formation en toute connaissance de cause ;
- faciliter l'insertion professionnelle, en particulier de celles et ceux qui sont momentanément en rupture scolaire ou professionnelle ;
- faciliter les transitions dans les parcours de formation et les parcours professionnels ;
- augmenter l'employabilité des personnes, plus particulièrement, celle des publics faiblement qualifiés, tout en tenant compte des nouveaux besoins du monde du travail et de la société ;
- améliorer la lisibilité du système de formation par une information sur l'ensemble des filières et leurs débouchés ;
- faciliter la compréhension du marché de l'emploi et des attentes des milieux professionnels, notamment par la mise à disposition d'informations adaptées aux différents publics cibles ;
- valoriser et promouvoir toutes les filières de formation certificatives, et faciliter l'accès des jeunes à la formation.

Ces premiers jalons posés, le Conseil d'État prie le postulant de trouver ci-après les réponses aux questions soulevées et dont tant l'acuité que l'actualité restent de mise dans le contexte actuel.

II. Analyse des points soulevés par le postulat

1. Les raisons de cette constante diminution du nombre d'entrées en apprentissage

Depuis la dernière étude de StatVaud parue en 2016, la manière de recenser les sorties de scolarité a évolué sur plusieurs axes. Le suivi est annuel et non plus quinquennal. Il se base sur des croisements de sources de données et non plus sur une méthodologie déclarative via une enquête auprès des conseillères et conseillers en orientation. Les populations cibles ont également été segmentées afin d'obtenir davantage de précision. Les éléments présentés ci-après concernent donc la population des jeunes directement issus de la dernière année de scolarité obligatoire (11^e).



Le présent graphique appelle les constats et les remarques suivantes :

- il convient en premier lieu de préciser que l'année 2020 est spécifique et doit faire l'objet d'un traitement particulier dans l'analyse, compte tenu de l'impact de la crise sanitaire Covid19 sur les conditions de certification, avec notamment un assouplissement des conditions d'accès aux voies générales et de raccordements ;
- cette mise en garde initiale posée, il est néanmoins possible d'observer que la voie générale (école de maturité, école de culture générale) est en croissance. Toutefois, l'augmentation relative à 2020 est une nouvelle fois à considérer avec prudence eu égard à l'assouplissement des conditions d'accès susmentionnées. Les chiffres de 2021, qui restent encore à ce stade à stabiliser, permettront d'observer dans quelle mesure cette croissance se confirme ou subit une certaine stagnation ;
- la voie de la formation professionnelle semble se stabiliser autour de 20%. Cependant, et comme il le sera présenté ci-après, ce chiffre gagne à être repris quelques années après la sortie de l'école obligatoire, puisqu'à terme, c'est plus de la moitié des jeunes qui entament un apprentissage ;
- les mesures de transition 1 sont en diminution, tandis que les classes de raccordement – dont le public est composé d'élèves au bénéfice d'un certificat d'études secondaires souhaitant atteindre les résultats ouvrant l'accès à l'École de culture générale ou à l'École de commerce (raccordement 1) ou obtenir le certificat VP (raccordement 2) – affichent quant à elles une légère croissance ;
- enfin, la catégorie « sans solution référencée » regroupe une typologie hétérogène de situations, telles que des formations à l'étranger ou dans d'autres cantons, des départs du canton, des écoles privées, des stages de longue durée, de l'emploi, ainsi qu'un certain nombre de situations sans solution. Des études de l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP) se sont spécifiquement penchées sur le devenir des jeunes de cette catégorie.

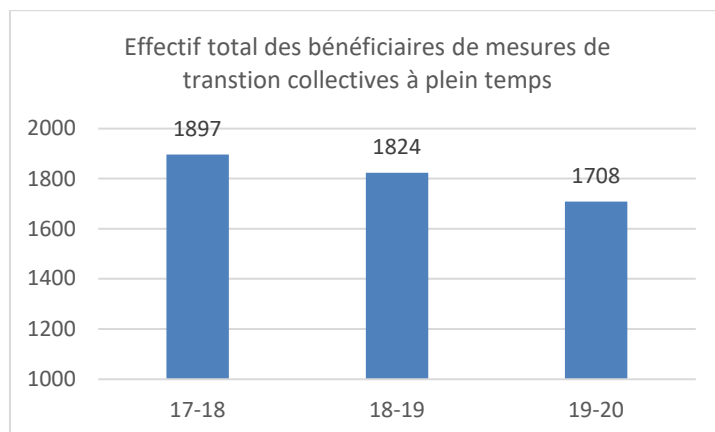
Cependant, et dès lors que l'on déplace de quelques années le regard sur les chiffres relatifs à l'entrée en apprentissage, tenant ainsi compte des transitions indirectes, le panorama apparaît tout autre, nuanciant ainsi significativement les 20% évoqués en 2015 par le postulat.

Pour l'année scolaire 2020-2021, si un 21% a effectivement opéré une transition directe vers l'apprentissage au sortir de l'école obligatoire, 32% l'ont rejoint de manière indirecte, souvent après avoir effectué une année en transition, faisant ainsi de la formation professionnelle initiale la voie de niveau secondaire II la plus fréquentée dans le Canton (53% du total).

Il en ressort que le Canton de Vaud est davantage confronté à un problème de latence, lié au laps de temps mis par les jeunes pour choisir une voie de formation postobligatoire certifiante au sortir de l'école obligatoire, qu'à un véritable déficit d'attractivité de la formation professionnelle initiale à moyen terme. Autrement dit, si la part des jeunes optant pour une solution intermédiaire au sortir de l'école obligatoire est supérieure à celle optant directement pour une entrée en apprentissage (AFP ou CFC), cette tendance s'inverse quelques années plus tard puisque la formation professionnelle initiale totalise la majorité des inscriptions parmi les différentes formations certifiantes de niveau secondaire II.

1.1. Les mesures T1 en baisse de fréquentation

Destinées à soutenir des jeunes qui rencontrent des difficultés à s'insérer dans une formation postobligatoire certifiante directement à l'issue de l'école obligatoire, les mesures de transition 1 (T1) ont vu leurs effectifs diminuer régulièrement au cours des dernières années, en particulier celles qui proposent une prise en charge collective à plein temps, dans des organismes tels que l'École de la Transition (ex-OPTI), les Semestres de motivation (SeMo) et les préapprentissage et préformations en écoles de métiers.



Nota bene : ces chiffres totalisent l'ensemble des bénéficiaires sur une année. Une même place pouvant être occupée par plusieurs bénéficiaires successifs.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette tendance baissière. Une partie des élèves qui se dirigeaient auparavant vers l'École de la Transition notamment, accèdent désormais au RAC1 avec la perspective d'augmenter leur niveau de certification du secondaire I afin de rejoindre la filière de culture générale (ECG) au gymnase. Le développement de nouveaux modèles de formation professionnelle certifiante, ainsi qu'une collaboration accrue avec l'Office AI pour les jeunes avec des atteintes à la santé, ont également contribué à des réorientations hors des mesures T1. L'objectif est de poursuivre cet effort en favorisant, autant que faire se peut, l'insertion dans des formations débouchant sur une certification reconnue. Toutefois, l'utilité et la valeur des solutions de transition 1 reste avérée pour des jeunes avec d'importantes lacunes scolaires, des projets professionnels peu aboutis ou peu réalistes ou/et des situations socio-éducatives complexes.

1.2. Assouplir l'entrée en formation professionnelle pour augmenter le taux de transitions directes

Afin d'offrir une solution à mi-chemin entre les mesures de transition et l'entrée directe en formation professionnelle duale, qui peut représenter un obstacle conséquent pour certains jeunes, des modèles alternatifs de formation se sont développés ces dernières années sous l'impulsion de la politique de la valorisation de la formation professionnelle. Ils ont en commun les mêmes objectifs : aboutir à une certification de type CFC ou AFP et mettre en synergie les ressources en matière de formation disponibles dans l'économie privée et le soutien par des professionnels de l'insertion et de la formation.

Le dispositif dit de « Formation mixte » permet d'effectuer une première année dans une école ou un centre de formation à plein temps, puis d'enchaîner dans une entreprise, selon le modèle dual. Ce dispositif s'adresse aux jeunes qui n'ont pas trouvé de solution au terme de leur scolarité obligatoire mais qui souhaitent entrer sans tarder dans un projet professionnel, ce qui leur offre ainsi l'avantage certain de pouvoir effectuer une transition directe et ainsi limiter le temps de latence, puis la durée d'obtention d'un diplôme du Secondaire II. Les apprenties et apprentis intègrent en école l'une des cinq formations disponibles sous ce format avant de basculer, dès la deuxième année de formation, en entreprise. Il leur est ainsi possible d'acquérir les bases du métier en suivant des cours pratiques et théoriques, tout en recherchant parallèlement une place d'apprentissage dans une entreprise. C'est désormais une huitantaine de places qui sont proposées chaque année, dans les domaines du bureau et du commerce, de l'informatique et de l'animation et des soins.

Le modèle Forma Pro 150 ambitionne également de proposer une entrée progressive dans la formation duale, par une signature initiale du contrat de formation avec un organisme spécialisé dans l'insertion socio-professionnelle. Cet acteur assure d'une part un soutien pluridisciplinaire lors de la période cruciale des premiers mois d'apprentissage, et d'autre part s'appuie sur un réseau d'entreprises partenaires vers lesquelles le jeune peut être orienté après une certaine période.

2. L'adéquation de la valorisation de la formation professionnelle

Comme relevé plus haut, la valorisation de la formation professionnelle occupe une place prioritaire au sein de l'actuelle Législature 2017-2022, témoignant ainsi bien de sa pleine adéquation avec les préoccupations des postulants. Quant au rôle joué par l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) dans ce contexte, il s'articule notamment autour des éléments suivants :

- des missions réalisées pour l'enseignement obligatoire auprès des élèves ; l'élaboration d'une documentation à l'attention des référents et référentes « Approche du Monde Professionnel » (AMP)

nommés dans chaque établissement scolaire du Secondaire I dans le Canton ; des actions déployées auprès des entreprises formatrices pour établir la bourse des places d'apprentissage ; des collaborations avec les associations professionnelles afin d'organiser des manifestations comme « La nuit de l'apprentissage », le « Salon des Métiers et de la Formation » ou encore des activités d'information ouvertes à toutes et tous, telle l'action « Informa » réalisée avec la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE) ; ou encore des actions permettant aux conseillers et conseillères en orientation, ainsi qu'aux référentes et référents AMP d'acquérir ensemble des connaissances liées aux évolutions des professions ;

- l'intégration de l'OCOSP en 2020 au sein de la DGEP qui a notamment favorisé le décloisonnement entre les différentes structures, stimulé les relations avec les partenaires de la formation professionnelle et renforcé le message de valorisation de l'apprentissage auprès des publics scolaires. Cette intégration a ainsi d'ores et déjà déployé ses premiers résultats avec succès, qu'il s'agisse du soutien des élèves dans leurs démarches jusqu'à la signature d'un contrat d'apprentissage par les conseillères et conseillers en orientation ou du renforcement de la collaboration pour la certification professionnelle initiale des adultes.

2.1. Une mobilisation concertée entre la DGEO et la DGEP, dont l'OCOSP fait partie

Une mobilisation concertée des conseillers et conseillères en orientation et des référentes et référents AMP, soit plus de 150 personnes au total, permet désormais de soutenir les jeunes dans la recherche de places d'apprentissage. Quelques illustrations concrètes des actions donnant corps à cet objectif sont présentées ci-après :

- ces professionnels, y compris celles et ceux œuvrant au sein de la T1, informent régulièrement, et de manière soutenue, les élèves de l'école obligatoire quant aux places d'apprentissage disponibles et à l'existence des différentes mesures déployées au sein du plan de relance de l'apprentissage validé par le Conseil d'Etat et déployé dès l'été 2020 afin de contrer les effets de la pandémie sur le système de formation professionnelle ;
- parmi ces mesures composant ce plan de relance, il s'agit notamment de mentionner l'accompagnement et le suivi étroit des 59 élèves qui présentaient un projet de formation professionnelle clairement défini mais pas n'étant pas encore au bénéfice d'un contrat d'apprentissage, permettant ainsi la signature d'au moins 30 contrats supplémentaires au 15 novembre 2020, le délai ayant été exceptionnellement rallongé dans ce contexte ;
- une collaboration avec la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP / ex-IFFP), afin de proposer aux référentes et référents AMP vaudois des séances d'information relatives à la formation professionnelle et de présenter leur exposition intitulée « Au cœur de l'apprentissage » aux élèves en fin de scolarité obligatoire.

2.2. Activités en lien avec la fin de la scolarité obligatoire

L'enseignement obligatoire constitue le périmètre d'intervention historique des prestations de l'OCOSP. En conséquence, c'est bien au sein de cet espace formatif que les forces de travail y sont concentrées puisque 45% des conseillers et conseillères en orientation y exercent. Cette présence a été l'occasion, lors du plan d'action en faveur de la valorisation de la formation professionnelle validé par le Conseil d'Etat, de leur attribuer de nouveaux objectifs et indicateurs, ceci dans la claire volonté d'inverser la tendance qui prédomine depuis quelques années de choisir une solution intermédiaire au détriment de l'apprentissage.

À cet effet, diverses actions sont portées par l'OCOSP à l'adresse des élèves de l'école obligatoire (point 1 du premier axe du plan d'action en faveur de la formation professionnelle en lien avec sa promotion).

Il s'agit également de relever que la situation sanitaire de 2020-2021 a eu, malgré ses graves conséquences sur la vie sociale et économique, un effet catalyseur au sein de la formation professionnelle afin d'identifier et mettre en place des solutions novatrices pour soutenir les jeunes et les entreprises formatrices. Un coaching plus intensif à la recherche de places d'apprentissage a notamment été développé et, surtout, de nombreuses vidéoconférences de présentation des métiers ont été réalisées pour permettre le basculement en format virtuel du « Salon des Métiers et de la formation » et de « la Nuit de l'apprentissage ».

2.3. La journée de l'apprentissage

Chaque année, depuis 2008, se déroule au mois de mai en Suisse la « journée intercantonale de l'apprentissage ». Organisée simultanément dans près de 20 cantons, elle propose des programmes radiophoniques spéciaux visant à promouvoir la formation professionnelle initiale. Dans le canton de Vaud, c'est notamment sur les ondes de « LFM » que différents intervenants et intervenantes, allant des ambassadeurs et ambassadrices de la formation professionnelle, aux organisations du monde du travail en passant par différents professionnels et professionnelles de l'orientation, diffusent une information à destination d'un large public (parents, jeunes, professionnels, employeurs). Par-delà les différentes thématiques ponctuellement présentées au gré des éditions, des informations cardinales sont systématiquement reprises. Elles s'articulent notamment autour des éléments suivants :

- de nombreuses places de stage sont mises à disposition des écoliers et écolières. Un exercice de recherche s'avère cependant nécessaire pour y accéder ;
- différents moyens permettant de s'informer sur les métiers et préparer son stage en entreprise sont présentés ;
- des moyens permettant de trouver une place de stage, ainsi qu'une place d'apprentissage, sont explicités afin de sensibiliser les jeunes et leurs parents aux canaux et usages jouant favorablement sur les chances de concrétiser l'une ou l'autre de ces expériences.

2.4. Les sessions de recrutement en ligne

La crise sanitaire ayant considérablement réduit les possibilités de stages et d'entretiens pour les jeunes en recherche d'apprentissage, il est apparu important de faciliter les contacts entre les jeunes et les entreprises grâce à un format compatible avec les mesures de sécurité sanitaires actuelles. Ainsi l'OCOSP a ouvert un service de recrutement en ligne qui a eu lieu tous les mercredis après-midi dès le mois d'avril. Des entretiens d'une durée de dix minutes sont organisés entre des entreprises à la recherche d'une apprentie ou d'un apprenti et des jeunes en quête d'une place d'apprentissage. Les entretiens ont lieu en visioconférence sur la plateforme Zoom. Huit entreprises peuvent s'inscrire à chaque session et les jeunes ainsi fixer directement leur rendez-vous avec elles.

3. La promotion du préapprentissage est-elle adéquate en regard de sa partie pratique ?

Le préapprentissage permet de se familiariser avec un métier ou, plus largement, un domaine professionnel particulier tout en bénéficiant d'un maintien scolaire, voire d'une mise à niveau ciblée. Cette mesure, qui s'adresse principalement aux jeunes ressentant le besoin de bénéficier d'une année de transition avant de se lancer formellement dans une formation professionnelle initiale en entreprise, se décline en deux modalités : en entreprise d'une part, et en école de métiers de l'autre. Dans les deux cas, une alternance entre formations pratique et théorique est de mise, permettant de socialiser les élèves à ce fonctionnement inhérent à l'apprentissage et, partant, jouant ainsi très favorablement sur son adéquation avec ce modèle de formation. C'est ainsi près de 400 jeunes qui, chaque année, fréquentent cette mesure via 17 métiers ou domaines professionnels différents proposés. Les activités pratiques exercées dans le cadre des classes articulées autour de domaines professionnels spécifiques, tels les arts appliqués, le bâtiment et la construction ou encore la mécanique, pour ne citer que quelques exemples, font la part belle à la découverte plutôt qu'au développement de compétences propres à des métiers spécifiques. L'enjeu est bien de permettre aux jeunes de confirmer leur intérêt pour un domaine en particulier afin de les aider à opérer, dans la foulée, un choix professionnel plus précis.

En matière de promotion, cette mesure est notamment présentée aux jeunes de l'école obligatoire par les services d'orientation scolaire et les référentes et référents AMP et fait désormais l'objet d'une large diffusion auprès de l'ensemble des partenaires tant sur support physique, via l'édition de prospectus, que numérique, au travers d'un site internet dédié qui la présente de façon détaillée. Il est dès lors possible pour les jeunes et leurs parents de prendre connaissance de ses modalités et conditions d'accès.

4. Une comparaison avec d'autres systèmes de formation en Suisse ou à l'étranger et ses conséquences sur l'employabilité

Compte tenu des particularités sociales, culturelles, historiques ou encore socio-économiques caractérisant les différents pays, voire entre les différentes régions qui composent la Suisse, l'exercice comparatif appelle à une certaine prudence.

Cependant, différentes études convergent pour souligner l'intérêt que le système de formation professionnelle initiale helvétique suscite à l'étranger, et plus particulièrement encore en Europe, où la Commission Européenne loue régulièrement ses vertus quant à sa capacité à limiter significativement le chômage des jeunes. Selon l'OFS, il était, pour l'année 2019, de 6.2% en Suisse pour les personnes âgées de 15 à 24 ans contre 10.1% au sein de

l'Union Européenne. L'une des raisons à ce succès réside notamment dans l'adéquation élevée qu'il présente entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail.

Toujours à un niveau international, une récente étude cherchant à comprendre les différences en termes d'opportunités entre les systèmes éducatifs suisse et français, a démontré que la filière de l'apprentissage pouvait s'avérer économiquement plus intéressante que la voie académique en Suisse. Une spécialisation poussée pourrait en effet offrir des gains supplémentaires pour les individus, diminuer les risques d'être au chômage et augmenter la probabilité d'entrer sur le marché du travail en tant que travailleur qualifié¹.

Cependant, force est de relever que ces perspectives ne rencontrent pas le même écho au sein du pays, et plus particulièrement lorsque les régions linguistiques sont mises en regard. La formation professionnelle rencontre un intérêt plus marqué chez les jeunes en Suisse alémanique, les Suisses romands privilégiant les formations générales. Trois éléments peuvent contribuer à la compréhension de ce phénomène. Le premier est d'ordre structurel et renvoie à la répartition des universités sur le territoire Suisse. Ces dernières sont en effet surreprésentées dans les cantons francophones (25% de la population y est établie alors que 40% des universités s'y trouvent), conduisant à davantage les inscrire au sein de l'univers des possibles formatifs des jeunes. En outre, sur le plan qualitatif, le très fort rayonnement de la place académique vaudoise au travers d'institutions de formation tertiaire aussi prestigieuse à l'international que l'EPFL, l'UNIL, l'ECAL, l'Ecole Hôtelière, le CHUV ou encore l'IMD contribue assurément à l'attractivité des filières académiques dans l'imaginaire collectif des élèves et de leurs parents. La deuxième explication plausible réside dans le fait que l'économie vaudoise s'est, ces vingt dernières années, fortement tertiariée et internationalisée, dans des secteurs de services à haute, voire très haute valeur ajoutée. Dans ce contexte, les formations supérieures, en particulier les formations de niveau tertiaire, constituent le creuset et bassin de recrutement privilégiés pour nombre d'entreprises positionnées sur ce segment du marché de l'emploi, venant ainsi renforcer la propension des jeunes et de leur famille à privilégier les formations générales du Secondaire II. Enfin, en guise de troisième facteur, et c'est probablement à celui-ci qu'il faut accorder le poids le plus important, l'apprentissage n'occupe pas la même place dans les représentations culturelles entre la partie germanophone et francophone. Alors que dans certains cantons de la première, la formation professionnelle s'est historiquement constituée pour répondre aux besoins croissants de l'économie et fournir une main-d'œuvre à forte valeur ajoutée, jouant favorablement sur sa valeur symbolique, en Suisse romande, elle a davantage rempli un rôle d'insertion sociale pour les personnes en difficulté, conduisant à stigmatiser cette filière. Cette vision, inscrite dans l'épaisseur historique, tend à présenter une importante inertie au changement puisque c'est notamment au niveau des représentations sociales qu'un travail doit être opéré en vue d'en permettre une reconsidération plus favorable.

5. La position du Conseil d'Etat vis-à-vis de « l'académisation » de l'orientation

Comme le présent rapport le démontre, le Conseil d'Etat est particulièrement attaché à un équilibre entre les deux piliers de notre système de formation postobligatoire : l'apprentissage et le gymnase. Il rappelle que, sur l'ensemble des jeunes actuellement inscrits au postobligatoire, plus de la moitié le sont en formation professionnelle. Cela nuance donc fortement l'impression d'une « académisation » des études. De plus, il constate que ses efforts de valorisation de la filière professionnelle portent leurs fruits puisque le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage, après avoir fortement diminué en 2016, est en augmentation depuis 2017, une augmentation que même la pandémie n'a pas stoppée. Ces bons résultats confortent le Conseil d'Etat dans sa poursuite de ses efforts d'information, notamment à l'école obligatoire.

5.1. Un accent particulier mis sur la formation professionnelle

Dans le contexte de la valorisation de la formation professionnelle inscrite dans l'actuelle législature 2017-2022, et plus particulièrement encore au sein de l'axe premier de cette politique présenté plus haut, l'OCOSP s'est clairement vu signifier la priorisation de ses missions vers des objectifs de certification et d'insertion socioprofessionnelle à même de réduire le temps de latence dans le choix d'orientation des jeunes, tel qu'évoqué ci-avant sous le chiffre 1. Ce faisant, les activités des conseillers et conseillères en orientation ont évolué afin de proposer davantage que des outils et des bilans de compétences. Ils et elles participent désormais également au choix et au suivi des jeunes vers le Secondaire II, notamment vers la formation professionnelle des élèves de l'école obligatoire et de celles et ceux fréquentant les mesures de transition. Ces changements de pratiques ont corolairement fait évoluer une certaine posture préexistante qui – au nom d'une stricte neutralité dans la transmission des informations aux jeunes – s'interdisait par principe d'accompagner ceux-ci de façon plus active dans leur choix d'orientation. Ainsi, des conseils davantage pragmatiques sont prodigués par l'OCOSP, prenant en compte tout à la fois l'environnement, les réalités du marché du travail et les possibilités concrètes et actuelles des jeunes en consultation.

¹ Olympio, N., & Di Paola V. (2018). Quels espaces d'opportunités offrent les systèmes éducatifs ? *Formation Emploi* [EN ligne], n°141.

Loin de ne mettre qu'en exergue les formations générales, l'OCOSP a également développé ces dernières années une expertise dans l'orientation de publics variés. En effet, à la tradition de l'orientation en école obligatoire et à celle des élèves de l'enseignement gymnasial, s'est ajoutée, de manière croissante, la demande de prestations à l'attention des adultes en formation. Un portail d'entrée spécifiquement dédié à ces personnes souhaitant obtenir une qualification postobligatoire a été mis en place, ainsi que des prestations de bilan de carrière et d'orientation, de réorientations professionnelles ou de formation continue. Toujours à l'attention des adultes, le canton de Vaud, via l'OCOSP, prend part, durant l'année 2021, au projet pilote « viamia » de la Confédération consistant en une analyse gratuite de la situation professionnelle en termes d'employabilité et d'évolution de carrière pour les personnes de 40 ans et plus.

L'OCOSP s'implique en outre également dans la promotion de la formation professionnelle auprès des plus jeunes puisqu'il s'occupe notamment de produire des supports de cours pour les leçons d'approche du monde professionnel, d'organiser la Nuit de l'apprentissage pour les élèves de l'école obligatoire, le Forum Horizon et des podcasts à destination des élèves des gymnases.

III. Conclusion

Le présent rapport confirme toute l'importance qu'accorde le Conseil d'État à l'orientation des élèves de l'école obligatoire, ainsi qu'à la valorisation et la promotion de la formation professionnelle auprès de publics variés. Après avoir fait état de la situation concernant la transition vers le Secondaire II, ceci en accordant une place certaine aux raisons permettant aujourd'hui de comprendre la baisse d'entrées directes en apprentissage après la scolarité obligatoire, de nombreuses mesures déployées à l'attention des jeunes en recherche d'une place d'apprentissage sont présentées. Ce travail, voulu le plus exhaustif possible, permet ainsi de souligner les efforts très importants déployés en la matière, en particulier par l'OCOSP, qui plus est encore depuis que la pandémie est venue altérer ce processus, déjà laborieux pour certains jeunes, afin de leur proposer un soutien à même de s'adapter au mieux à leur différents besoins et situations.

Au terme de ce rapport, le Conseil d'État tient à rappeler l'important travail réalisé depuis le début de l'actuelle législature 2017-2022 en vue d'accroître l'attractivité de la filière de la formation professionnelle dans le Canton. Si de nombreuses actions ont d'ores et déjà été conduites en la matière, permettant d'améliorer significativement les conditions structurelles d'un tel projet, reste encore à voir les représentations sociales emprunter les voies désormais bâties. Prime ici un temps long sur lequel l'effort consenti jusqu'à présent doit être maintenu. Telle est indéniablement la volonté du Conseil d'État pour les prochaines années.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 9 mars 2022.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

A. Buffat